



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2025

Table des matières

Caractérisation technique du service d'assainissement	5
1.1. Présentation du territoire desservi.....	5
1.2. Organisation du service	7
1.3. Documents du service	7
1.4. Population desservie et nombre d'abonnés	7
1.5. Volumes facturés	9
1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels.....	9
1.7. Le réseau de collecte	10
Linéaire de réseau	10
Taux moyen de renouvellement du réseau	11
Réseau curé de façon préventive et curative	11
1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées	11
1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration.....	14
Quantités de boues produites	14
Valorisation des boues	15
1.10. Contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif	16
2.0 Indicateurs de performance.....	17
2.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	17
2.2 Conformité du traitement.....	18
2.3 Conformité de la collecte des effluents.....	18
2.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées	19
2.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	19
2.6 Consommation énergétique.....	19
Tarification de l'assainissement et recettes du service	20
3.1 Modalités de tarification	20
3.2 Facture d'assainissement type (D204.0).....	22
3.3 Recettes	27
Financement des investissements	27
4.1 Montants financiers.....	27
4.2 Etat de la dette du service	27
4.3 Amortissements.....	28
4.4 Investissements réalisés en 2025	28
4.5 Projets à l'étude	30
Actions de solidarité dans le domaine de l'eau	30
Liste récapitulative des indicateurs descriptifs et de performance	31
5. Zoom sur l'assainissement non collectif (SPANC).....	32
5.1 Territoire desservi (D301.0)	32
5.2 Etat de conformité des installations (D301.3)	32

5.3 Activités du SPANC en 2025.....	33
5.4 Indice de mise en œuvre de l’assainissement non collectif (D302.0).....	33
5.5 Tarification du service d’assainissement non collectif.....	34
Annexe	35

Principaux résultats du service de l'assainissement pour l'année 2025

Le Service Public de l'Assainissement Collectif est exercé en régie sur 65 des 67 communes du territoire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine, ainsi que sur les communes de Courçay et Cigogné, soit 67 communes au total.

Le réseau de collecte des eaux usées est estimé à 490 km gérés par le service de l'assainissement. Ainsi, 93 Stations d'Épuration (STEP) assurent le traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel.

Indicateurs d'Activité et de Performance

Les principaux indicateurs d'activité pour l'année 2025 sont les suivants :

- Volumes facturés : 1 664 128 m³, soit +7.2% par rapport à 2024
- Curage préventif du réseau : 45.5 km de réseau, soit 9% du linéaire
- Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées sur les 5 dernières années : 0,6%
- Réalisation de contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif : 619.

En ce qui concerne la production de boues d'épuration, elle s'établit à 516 Tonnes de matières sèches. La conformité des boues d'épuration par rapport aux normes de valorisation permet un épandage agricole à 100% des boues évacuées.

Tarifs de l'assainissement

Le montant toutes taxes comprises d'une facture d'assainissement comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et une part fixe dite abonnement. Le montant moyen d'une facture d'assainissement est de 385.09 €, soit 3.21 €/m³. Une harmonisation des différents tarifs est en cours, l'objectif est un prix unique en 2032.

Indicateurs Financiers : Dépenses et Recettes

Les recettes d'exploitation du service de l'assainissement s'élèvent à 5 771 542 € pour l'année 2025.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- Charges à caractère général : 2 449 660 € HT
- Charges de personnel : 848 105 € HT

L'endettement se caractérise par un capital restant dû de 4 132 403 €. La durée d'extinction de la dette est de 2.3 ans.

Travaux réalisés

La collectivité a poursuivi en 2025 des travaux de renouvellement des infrastructures. Au cours de l'exercice 2025, 1 845 mètres de réseau ont été réhabilités, soit un taux de renouvellement de 0,38%.

De plus, des extensions du réseau ont été réalisées afin d'assurer la collecte d'immeubles non raccordés. Elles ont représenté un linéaire de 112 mètres pour 4 branchements neufs.

Caractérisation technique du service d'assainissement

1.1. Présentation du territoire desservi

La Communauté de Communes Loches Sud Touraine, regroupe 67 communes depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle exerce la compétence assainissement sur l'ensemble de son périmètre depuis le 1^{er} janvier 2019. Seule la commune de Tournon St Pierre est gérée indépendamment par le Syndicat des Deux Tournon.

La Communauté de Communes exploite en régie directe, les systèmes d'assainissement de 35 communes qui sont : Azay-sur-Indre, Beaulieu-Lès-Loches, Beaumont-Village, Bossée, Bridoré, Chambourg-sur-Indre, Chanceaux-près-Loches, Chédigny, Chemillé-sur-Indrois, Cormery, Dolus-le-Sec, Esves-le-Moutier, Ferrière-sur-Beaulieu, Genillé, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Le Liège, Louans, Le Louroux, Reignac-sur-Indre, Saint Hippolyte, Saint Jean-Saint Germain, Saint Quentin-sur-Indrois, Saint Senoch, Sennevières, Tauxigny-Saint Bauld, Loché-sur-Indrois, Loches, Montrésor, Nouans-les-Fontaines, Orbigny, Perrusson, Verneuil-sur-Indre, Villedômain, Villeloin-Coulangé et Vou.

De plus, la Communauté de Communes exploite en régie directe les systèmes d'assainissement des communes de Cigogné et Courçay, communes-membres de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher dans le cadre d'une entente intercommunale.

La Communauté de Communes a conventionné avec 24 communes pour qu'elles réalisent l'exploitation des réseaux et des systèmes de traitement à savoir : Betz-le-Château, Bournan, Bossay-sur-Claise, Chambon, Charnizay, Chaumussay, Ciran, Cussay, Draché, Ferrière-Larçon, La Celle-Guenand, Le Grand-Pressigny, La Guerche, Le Petit-Pressigny, Manthelan, Marcé-sur-Esves, Mouzay, Neuilly-le-Brignon, Paulmy, Preuilly-sur-Claise, Saint Flovier, Sepmes, Varennes et Yzeures-sur-Creuse.

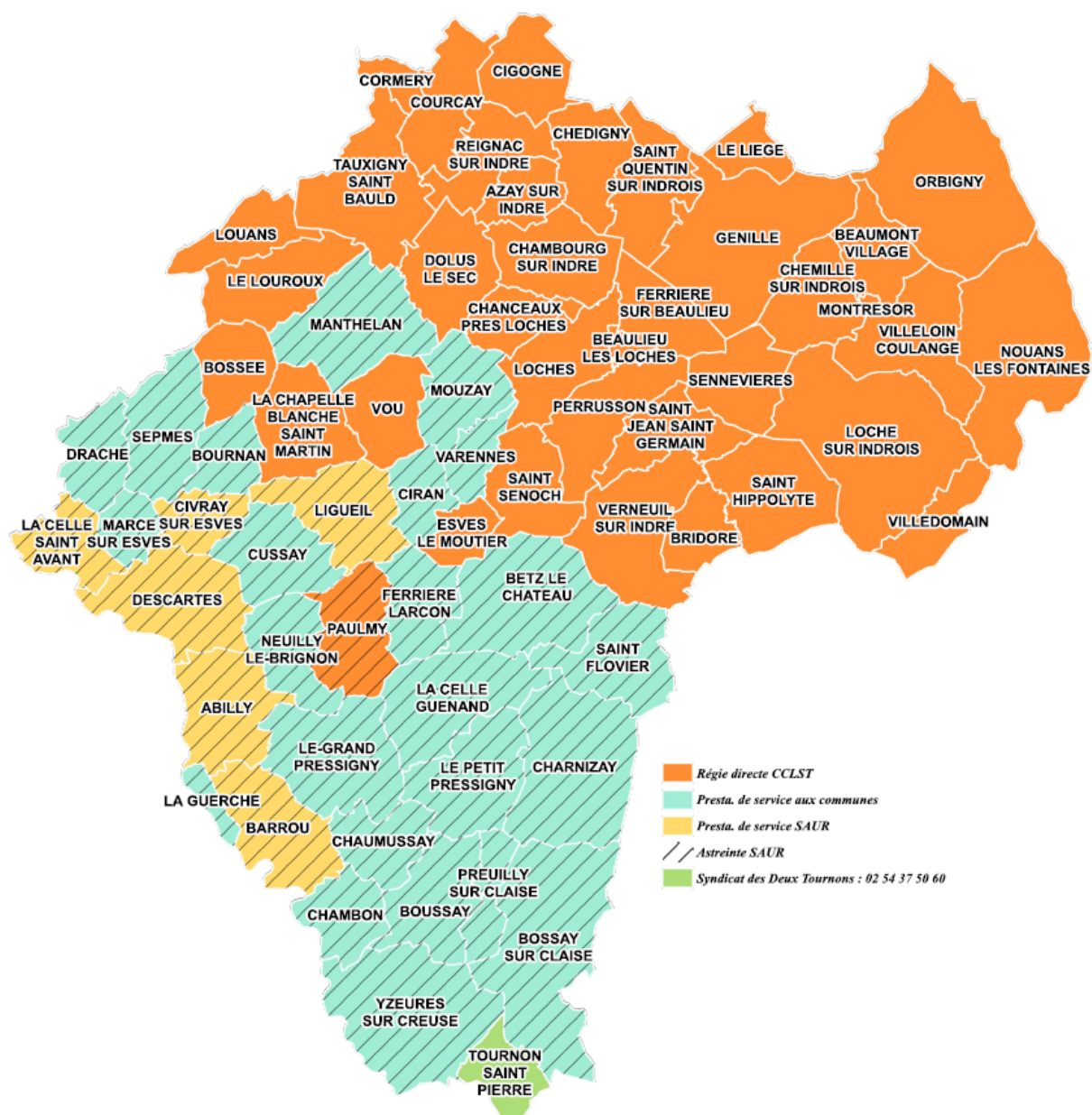
La Communauté de communes a missionné SAUR en prestation de service pour l'exploitation des réseaux et des systèmes de traitement de 6 communes qui sont : Abilly, Barrou, Civray-sur-Esves, Descartes, La Celle-Saint-Avant et Ligueil,

La gestion du service de l'assainissement se fait sous la forme d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC). A ce titre, un Conseil d'Exploitation (CE) est composé de 23 membres élus représentant les communes ainsi que 5 membres extérieurs représentant les abonnés. Un président et 3 vice-présidents ont été élus lors de la séance du 27/07/2020.

Ce Conseil s'est réuni 4 fois en 2025, il a traité des sujets tels que le budget du service assainissement, les projets du service, les demandes d'arrêtés de déversement d'eaux usées non domestiques, les conventions de servitudes, ...

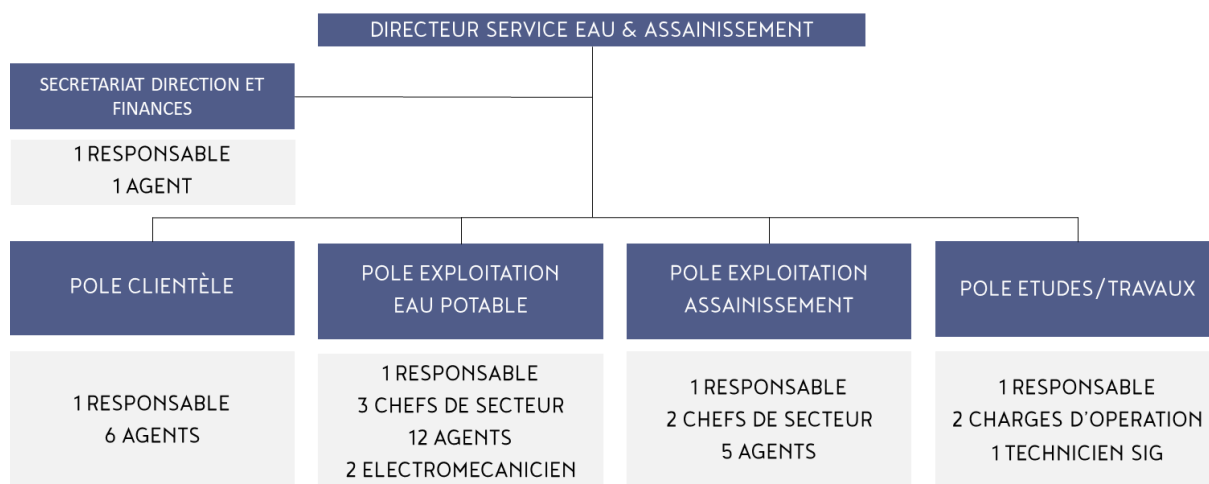
De plus, il existe une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Elle a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement des services publics, d'être consultée sur certaines mesures et d'émettre des propositions. Le présent rapport fait l'objet d'une présentation devant la CCSPL en septembre 2026.

Organisation de la compétence assainissement en 2025



1.2. Organisation du service

Au 31 décembre 2025, le service comptabilisait 40 agents répartis de la manière suivante :



Une nouvelle organisation a été mise en place au sein des pôles d'exploitation eau potable et assainissement en septembre 2025 par compétence et par métier :

Le pôle eau potable comprend désormais

- 1 responsable d'exploitation
- Travaux eau potable et assainissement en régie : 1 chef d'équipe + 6 agents
- Gestion des abonnés : 1 chef d'équipe + 4 agents
- Production de l'eau et recherche de fuites : 1 chef d'équipe + 2 agents
- Electromécanique : 2 agents

Le pôle assainissement est composé de :

- 1 responsable d'exploitation
- Exploitation des stations et réseaux : 1 chef d'équipe + 4 agents
- Gestion du prestataire assainissement et exploitation des stations et réseaux en prestation communale : 1 chef d'équipe
- Contrôle de branchements : 1 agent

Le Service Eau et Assainissement est rattaché à la Direction Générale Adjointe de l'Environnement avec le service Déchets Ménagers & Prévention ainsi que le service Milieux Aquatiques & Prévention des Inondations.

1.3. Documents du service

Le règlement de service de l'assainissement en régie a été adopté par délibération du 8 juin 2023 par le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Loches Sud Touraine. Il définit les obligations mutuelles du service de l'assainissement et de l'abonné du service.

Il existe des zonages d'assainissement pour chacune des communes desservies par le service.

1.4. Population desservie et nombre d'abonnés

Le territoire desservi en assainissement quel que soit le mode de gestion (régie directe, prestation de service, délégation de service public) compte près de 35 200 habitants et 21 537 branchements.

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre	Volumes facturés	Communes	Nombre	Volumes facturés
Abilly	424	48 522 m ³	La Guerche	122	6 661 m ³
Azay-sur-Indre	106	7 863 m ³	Ligueil	979	72 859 m ³
Barrou	191	262* m ³	Le Grand-Pressigny	470	34 279 m ³
Beaulieu-lès-Loches	1 075	68 894 m ³	Le Liège	113	8 025 m ³
Beaumont-Village	54	2 937 m ³	Le Louroux	90	6 397 m ³
Betz-le-Château	128	6 532 m ³	Le Petit-Pressigny	89	5 456 m ³
Bossay-sur-Claise	170	9 679 m ³	Loché-sur-Indrois	143	6 951 m ³
Boussay	15	572 m ³	Loches	4 060	403 926 m ³
Bossée	97	7 144 m ³	Louans	115	8 811 m ³
Bournan	51	3 049 m ³	Manthelan	495	33 313 m ³
Bridoré	121	12 083 m ³	Marcé-sur-Esves	48	4 806 m ³
Chambon	121	5 909 m ³	Montrésor	296	20 082 m ³
Chambourg-sur-Indre	365	26 776 m ³	Mouzay	103	7 975 m ³
Chanceaux-près-Loches	6	176 m ³	Neuilly-le-Brignon	90	4 616 m ³
Charnizay	75	3 326 m ³	Nouans-les-Fontaines	276	17 191 m ³
Chaumussay	12	472 m ³	Orbigny	244	16 680 m ³
Chédigny	184	17 045 m ³	Paulmy	55	2 823 m ³
Chemillé-sur-Indrois	79	7 284 m ³	Perrusson	684	73 785 m ³
Cigogné	158	17 692 m ³	Preuilly-sur-Claise	709	42 698 m ³
Ciran	130	6 476 m ³	Reignac-sur-Indre	503	41 712 m ³
Civray	40	2 151 m ³	Saint Flovier	273	15 249 m ³
Cormery	901	87 233 m ³	Saint Hippolyte	221	19 319 m ³
Courçay	154	10 827 m ³	Saint Jean-Saint Germain	313	21 928 m ³
Cussay	168	9 074 m ³	Saint Quentin-sur-Indrois	91	6 453 m ³
Descartes	2 093	143 528 m ³	Saint Senoch	157	10 590 m ³
Dolus-le-Sec	134	9 668 m ³	Sennevières	43	3 519 m ³
Draché	173	900* m ³	Sepmes	264	14 550 m ³
Esves-le-Moutier	59	3 188 m ³	Tauxigny - Saint Bauld	348	40 827 m ³
Ferrière-Larçon	136	7 493 m ³	Varennes	53	3 267 m ³
Ferrière-sur-Beaulieu	301	23 025 m ³	Verneuil-sur-Indre	134	8 646 m ³
Genillé	591	37 581 m ³	Villedômain	35	1 507 m ³
La Celle-Guenand	66	123* m ³	Villeloin-Coulangé	195	20 867 m ³
La Celle-Saint-Avant	463	30 605 m ³	Vou	51	2 438 m ³
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	175	12 647 m ³	Yzeures-sur-Creuse	632	45 186 m ³
TOTAL				21 537	1 664 128 m ³

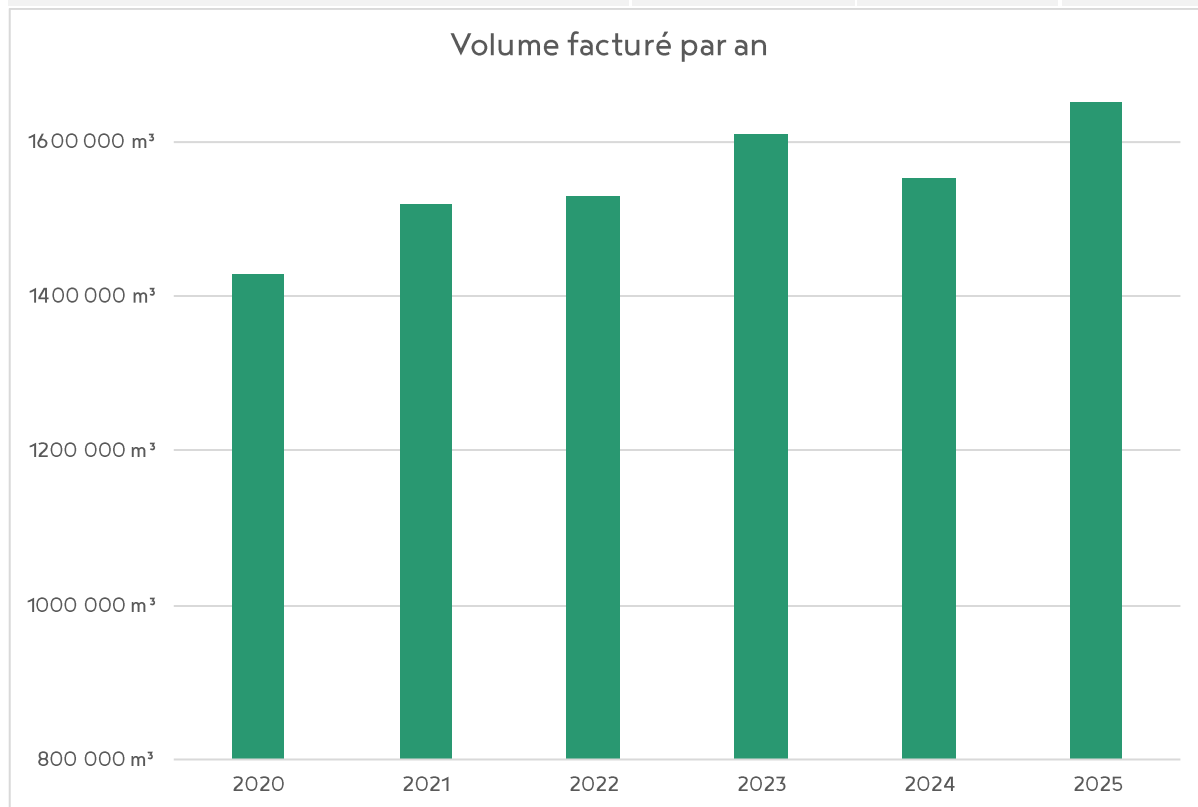
*La régie a repris en 2025 la facturation des communes de Barrou, Draché et La Celle Guenand. Pour cette année seuls les volumes des factures de résiliation ont été pris en compte.

La densité linéaire d'abonnés est de 43,9 abonnés/km de réseau au 31/12/2025.

53 branchements neufs assainissement ont été créés en 2025.

1.5. Volumes facturés

	2024	2025	%
Total des volumes facturés aux abonnés	1 552 477 m ³	1 664 128 m ³	+7.2%



Il est constaté une évolution à la hausse du volume facturé en 2025 par rapport à l'année précédente due à des ventes d'eau plus importantes.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels

Au 31/12/2025, il existe 26 conventions autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signées par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées, en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique :

- BioFood BOSSEE
- Fierbois tradition CHEDIGNY
- AML Ingrédients CORMERY
- Giloxal CORMERY
- Coutier Avon Polymère BEAULIEU LES LOCHES
- Savebag PERRUSSON/LOCHES
- Hôpital de LOCHES
- Lycée Apprentis d'Auteuil LOCHES
- Omnium LOCHES
- Safran LOCHES
- Stin LOCHES
- Zodiac LOCHES
- Centre de radiologie LOCHES
- Super U LOCHES
- Foyer de Cluny LIGUEIL
- Leclerc PERRUSSON
- Colin GENILLE
- Aux courtes pates NOUANS LES FONTAINES
- PRC Composites NOUANS LES FONTAINES
- Les Saveurs de la Thibaudière MANTHELAN
- Collège MONTRESOR
- EHPAD VILLELOIN-COULANGE
- Montrésor Café MONTRESOR
- Le bout des ponts MONTRESOR
- La Basse Cour de la Touraine Côté Sud SAINT FLOVIER
- Wabi Brewing à LOCHES

1.7. Le réseau de collecte

Linéaire de réseau

Le réseau de collecte et/ou de transfert des eaux usées est exclusivement séparatif et est de 490 km de canalisations hors branchements.

Communes	Linéaire	Communes	Linéaire
Abilly	14,2	Le Grand-Pressigny	12,4
Azay-sur-Indre	3,5	Le Liège	2,6
Barrou	4,6	Le Louroux	2,2
Beaulieu-lès-Loches	17,9	Le Petit-Pressigny	3,1
Beaumont-Village	2,1	Ligueil	15,7
Betz-le-Château	3,4	Loché-sur-Indrois	3,0
Bossay-sur-Claise	6,3	Loches	59,6
Bossée	3,0	Louans	2,6
Bournan	1,5	Manthelan	12,3
Bridoré	5,4	Marcé-sur-Esves	2,2
Chambon	4,1	Montrésor	7,0
Chambourg-sur-Indre	10,5	Mouzay	2,9
Chanceaux-près-Loches	0,1	Neuilly-le-Brignon	2,5
Charnizay	1,8	Nouans-les-Fontaines	7,6
Chaumussay	0,3	Orbigny	7,1
Chédigny	4,1	Paulmy	1,9
Chemillé-sur-Indrois	4,4	Perrusson	16,9
Cigogné	5,8	Preuilly-sur-Claise	15,4
Ciran	3,4	Reignac-sur-Indre	9,9
Civray sur Esves	1,5	Saint Flovier	6,6
Cormery	14,8	Saint Hippolyte	9,4
Courçay	4,0	Saint Jean-Saint Germain	11,9
Cussay	6,6	Saint Quentin-sur-Indrois	2,9
Descartes	36,2	Saint Senoch	3,6
Dolus-le-Sec	2,4	Sennevières	1,4
Draché	5,0	Sepmes	6,4
Esves-le-Moutier	1,9	Tauxigny - Saint Bauld	12,0
Ferrière-Larçon	3,2	Varennes	1,7
Ferrière-sur-Beaulieu	9,5	Verneuil-sur-Indre	3,2
Genillé	14,2	Villedômain	2,4
La Celle-Guenand	2,6	Villeloin-Coulangé	6,8
La Celle-Saint-Avant	11,7	Vou	1,7
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	5,8	Yzeures-sur-Creuse	12,9
La Guerche	4,3		
Total		490 km	

Le linéaire du réseau évolue au fur et à mesure des renouvellements et extensions de réseaux et de la précision de la cartographie.

Taux moyen de renouvellement du réseau

Le taux moyen de renouvellement du réseau est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Linéaire renouvelé en km	3.7	3	2.2	3.95	1.85

Au cours des 5 dernières années, 14.7 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_n + L(n-1) + L(n-2) + L(n-3) + L(n-4)}{5 * \text{Linéaire de réseau desservi en km}} * 100$$

En 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement est de 0,60 %.

Réseau curé de façon préventive et curative

Le curage préventif des réseaux d'assainissement est réalisé dans un double objectif :

- garantir le bon écoulement des effluents afin d'assurer la continuité du service, en prévenant les obstructions ou les débordements qui pourraient résulter d'une diminution de la section utile des ouvrages du fait de l'existence de dépôts,
- maintenir la qualité des effluents en évitant le développement de fermentations septiques. En effet, les sédiments déposés se montrent propices à la formation d'hydrogène sulfuré (H_2S), précurseur de l'acide sulfurique (H_2SO_4) gaz très corrosif, attaquant les parois des ouvrages.

Le curage curatif des réseaux d'assainissement est réalisé afin de rétablir l'écoulement des effluents qui sont stoppés par des dépôts de matériau (terre, sable, cailloux, graisse), des objets (linge, ballon, ...) en libérant le passage réduit de la section d'écoulement.

Ainsi, 45.5 km de réseau ont été curés en 2025, soit 9% du linéaire, répartis comme suit :

Communes	Linéaire	Communes	Linéaire
Beaulieu les Loches	15.2	Nouans les Fontaines	6.49
Cussay	5.2	Paulmy	2,45
Draché	4.0	Sepmes	5.44
La Celle Guenand	1.7	Villedomain	1.44
Le Liège	2.53	Marcé sur Esves	1.01
Total		45.5 km	

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 241 postes de relèvement ou refoulement et 93 stations d'épuration de 20 EH (Equivalents-Habitants) à 14 000 EH. La capacité totale de traitement est de 52 708 EH. La répartition par filière de traitement est la suivante :

Type de station	Nombre
Boues activées	14
Disques biologiques	12
Filtres plantés de roseaux	32
Filtres à sable	25
Lagunages	8
Filtres coco	2
Total	93

48% des stations ont une capacité inférieure à 200 EH, ce qui est représentatif de la ruralité du territoire.

Le service gère quelques stations d'épuration de type boues activées pour les zones d'habitat plus importantes. On retrouve ce procédé exclusivement à partir d'une capacité de 860 EH et jusqu'à 14 000 EH pour celle de Loches « Corbery » qui est la station d'épuration ayant la plus grande capacité de traitement.

Commune	Libellé de l'ouvrage	Type de traitement	Capacité	Débit journalier admissible	Nombre de postes de relèvement / refoulement
Azay-sur-Indre	Les Morillons	Filtre planté de roseaux	130 EH	19,5 m ³ /j	1
	Taille des Beauce	FSTE filtre à sable	75 EH	11,2 m ³ /j	2
	Le Bourg	FSTE filtre à sable	90 EH	13,5 m ³ /j	4
Barrou	Les Rions	Boue activée	500 EH	75,0 m ³ /j	2
Beaumont-Village	Route de Chemillé	Filtre à sable	130 EH	16,9 m ³ /j	3
Betz-le-Château	La Pilaudière	Filtre planté de roseaux	430 EH	64,5 m ³ /j	3
Bossay-sur-Claise	Le Boisson	Filtre planté de roseaux	380 EH	57,0 m ³ /j	5
Bossée	La Grande pièce du Haut Chemin	Disque biologique	350 EH	52,5 m ³ /j	2
Bournan	La Guillegauderie	Filtre à sable	120 EH	18,0 m ³ /j	/
Bridoré	La Cabarette	Filtre planté de roseaux	400 EH	60,0 m ³ /j	2
Chambon	Les Chevrettes	Filtre à sable	300 EH	45,0 m ³ /j	1
Chambourg-sur-Indre	Le Grand Hélas	Lagunage	600 EH	90,0 m ³ /j	2
	L'Île Thimé	Filtre planté de roseaux	210 EH	31,5 m ³ /j	1
	Le Haut Luain	Filtre planté de roseaux	100 EH	15,0 m ³ /j	2
Charnizay	La Champagne	Filtre à sable	220 EH	33,0 m ³ /j	2
Chaumussay	Bourg	Filtre coco	35 EH	5,0 m ³ /j	1
Chédigny	Le Bourg	Disque biologique	500 EH	75,0 m ³ /j	3
	La Saulaie	Filtre planté de roseaux	190EH	28,5 m ³ /j	1
	Norçay	FSTE filtre à sable	40 EH	6,0 m ³ /j	/
Chemillé-sur-Indrois	La Babauderie	Disque biologique	350 EH	52,5 m ³ /j	4
Cigogné	Coudray	Filtre planté de roseaux	40 EH	6,0 m ³ /j	1
	Le Préau	Filtre planté de roseaux	400 EH	60,0 m ³ /j	3
Ciran	Le Gué Meunier	Disque biologique	250 EH	32,5 m ³ /j	5
Civray-sur-Esves	La Pommeraie	Filtre planté de roseaux	150 EH	22,5 m ³ /j	2
Cormery	Sanitas	Boue activée	1 800 EH	400,0 m ³ /j	8
Courçay	Les Sables de Couture	Filtre à sable	500 EH	75,0 m ³ /j	2
Cussay	La Relandière	Filtre planté de roseaux	300 EH	45,0 m ³ /j	3
Descartes	Le Ruton	Boue activée	5 830 EH	1 260,0 m ³ /j	15
	Le Grignon	Filtre à sable	170 EH	25,5 m ³ /j	3
Dolus-le-Sec	Belètré	Filtre planté de roseaux	40 EH	6,0 m ³ /j	1
	Malicorne	Filtre coco	33 EH	5 m ³ /J	/
	La Grosse Pierre	Filtre planté de roseaux	400 EH	75,0 m ³ /j	4
Draché	Les Coteaux	Filtre planté de roseaux	120 EH	18,0 m ³ /j	2
	Les Près du bourg	Filtre planté de roseaux	400 EH	60,0 m ³ /j	2
Esves-le-Moutier	Les Mérigots	Disque biologique	180 EH	27,0 m ³ /j	3
Ferrière-Larçon	Les Pigots	Filtre planté de roseaux	370 EH	55,5 m ³ /j	3
Genillé	La Grande Prée	Boue activée	1 800 EH	350,0 m ³ /j	8
La Celle-Guenand	Le Gué du Beau	Lagunage	300 EH	45,0 m ³ /j	1
La Celle-Saint-Avant	Le Corps de Garde	Boue activée	1 000 EH	180,0 m ³ /j	5
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	Route de Bournan	Lagunage	320 EH	53,0 m ³ /j	2
La Guerche	La Garenne	Filtre planté de roseaux	420 EH	63,0 m ³ /j	4
Le Grand-Pressigny	Gare SNCF	Boue activée	860 EH	135,0 m ³ /j	5
	Etableau	Filtre planté de roseaux	110 EH	16,5 m ³ /j	2
	La Malgache	FSTE filtre à sable	20 EH	3,0 m ³ /j	/
Le Liège	Les Fontaines	Disque biologique	270 EH	40,5 m ³ /j	1
	Près des Gains	Disque biologique	300 EH	36,0 m ³ /j	2
Le Petit-Pressigny	Près des Gains	Disque biologique	300 EH	36,0 m ³ /j	2
Ligueil	Rue du Paradis	Boue activée	2 700 EH	450,0 m ³ /j	5
Loches	Corbery	Boue activée	14 000 EH	2 100,0 m ³ /j	27

Commune	Libellé de l'ouvrage	Type de traitement	Capacité	Débit journalier admissible	Nombre de postes de relèvement / refoulement
	Neuville	Filtre planté de roseaux	190 EH	28,5 m³/j	1
Loché-sur-Indrois	Les Billes	Disque biologique	220 EH	13,2 m³/j	2
Louans	Les Gains	Disque biologique	350 EH	52,5 m³/j	1
Le Louroux	Le Parc	Filtre à sable	140 EH	21,0 m³/j	1
Manthelan	Route du Cimetière	Boue activée	900 EH	200,0 m³/j	2
	La Thibaudière	Filtre à sable	20 EH	3,0 m³/j	/
	Les Chaumes	Filtre à sable	20 EH	3,0 m³/j	/
Marcé-sur-Esves	Le Moulin Gruteau	Filtre planté de roseaux	185 EH	27,8 m³/j	4
Mouzay	Le Stade	Disque biologique	300 EH	39,0 m³/j	1
Neuilly-le-Brignon	Le Pré des Bordes	Filtre planté de roseaux	210 EH	31,5 m³/j	3
Nouans-les-Fontaines	La Grande Noue	Lagunage	720 EH	96,0 m³/j	3
	Les Terrages ZA	Filtre à sable	75 EH	11,25 m³/j	/
Orbigny	Le Pré Gravelle	Boue activée	450 EH	75,0 m³/j	4
Paulmy	Le Bourg	Filtre planté de roseaux	160 EH	24,0 m³/j	2
Perrusson	Poiré	Filtre planté de roseaux	65 EH	9,8 m³/j	1
	Les Chesneaux	Filtre planté de roseaux	80 EH	12,0 m³/j	/
Preuilly-sur-Claise	Route de Chaumussay	Boue activée	2 350 EH	353,0 m³/j	4
Reignac-sur-Indre	Sabotiers	Boue activée	1 300 EH	195,0 m³/j	3
	Villepays	FSTE filtre à sable	60 EH	9,0 m³/j	/
	Rochette	FSTE filtre à sable	30 EH	4,5 m³/j	1
	Le Temple	Filtre planté de roseaux	40 EH	6,0 m³/j	1
Saint Flovier	Les Feuillards	Lagunage	584 EH	130,0 m³/j	1
	La Bergeottière	Filtre à sable	40 EH	6,0 m³/j	1
Saint Hippolyte	Les Rozas	Lagunage	500 EH	75,0 m³/j	4
Saint Jean-Saint Germain	Village du Gué	Filtre planté de roseaux	50 EH	7,5 m³/j	1
	Sambonne	Filtre planté de roseaux	110 EH	18,8 m³/j	1
	Les Patureaux	Filtre planté de roseaux	200 EH	30,0 m³/j	4
Saint Quentin-sur-Indrois	La Trotterie	Filtre planté de roseaux	34 EH	5,0 m³/j	1
	Les Piaux	FSTE filtre à sable	30 EH	4,5 m³/j	/
	Les Prunellières	Filtre planté de roseaux	300 EH	45 m³/j	3
Saint Senoch	Route de Varennes	Lagunage	270 EH	50,0 m³/j	2
Sennevières	Le Bourg	Filtre planté de roseaux	120 EH	18,0 m³/j	2
Sepmes	Mazières	Lagunage	450 EH	75,0 m³/j	3
	Les Coteaux	Filtre à sable	50 EH	7,5 m³/j	1
Tauxigny-Saint Bauld	Les Daviers	Disque biologique	700 EH	105,0 m³/j	6
	Moulin du Coudray	FSTE filtre à sable	70 EH	10,0 m³/j	/
	Moulin Remet	FSTE filtre à sable	30 EH	4,5 m³/j	/
Varennes	L'Enclos	Filtre planté de roseaux	162 EH	23,4 m³/j	2
Verneuil-sur-Indre	Les Martineaux	FSTE filtre à sable	25 EH	3,8 m³/j	/
	La Capitainerie	Filtre planté de roseaux	250 EH	37,5 m³/j	1
	Village au Gué	FSTE filtre à sable	25 EH	3,8 m³/j	/
Villedomain	La Touche	Disque biologique	150 EH	22,5 m³/j	3
Villeloin-Coulangé	Montigny	Boue activée	900 EH	120,0 m³/j	5
Vou	Le Moulin du verger	Filtre à sable	150 EH	22,5 m³/j	/
Yzeures-sur-Creuse	Neuville	Boue activée	1 400 EH	210,0 m³/j	6

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

Quantités de boues produites

Les quantités de boues produites pour chacune des stations sont les suivantes :

Commune	Volume produit		Poids		
Beaumont Village	20	m ³	0,4	T	MS
Bossée	48	m ³	1.44	T	MS
Bossay sur Claise	30	m ³	0,6	T	MS
Bournan	40	m ³	1,6	T	MS
Chemillé sur Indrois	74	m ³	2.45	T	MS
Chambon	20	m ³	0,4	T	MS
Charnizay	30	m ³	0,6	T	MS
Ciran	115	m ³	2,3	T	MS
Cormery	3 563	m ³	27.9	T	MS
Courçay	60	m ³	1.17	T	MS
Esves le Moutier	30	m ³	0,6	T	MS
Descartes Le Grignon	16	m ³	0.48	T	MS
Descartes Le Ruton	3274	m ³	76.49	T	MS
Genillé	4804	m ³	13.26	T	MS
La Celle Guenand	30	m ³	0,6	T	MS
La Celle-Saint-Avant	250	m ³	8.5	T	MS
La Guerche	10	m ³	0,2	T	MS
Louans	120	m ³	3,6	T	MS
Le Louroux	68	m ³	2.04	T	MS
Ligueil	6236	m ³	32.39	T	MS
Loches	38 092	m ³	222.195	T	MS
Le Grand Pressigny - La Gare	70	m ³	1,4	T	MS
Le Petit Pressigny	330	m ³	6.60	T	MS
Manthelan - Cimetière	404	m ³	13.2	T	MS
Mouzay	135	m ³	3.17	T	MS
Neuilly le Brignon	148	m ³	40.0	T	MS
Orbigny	162	m ³	3.48	T	MS
Paulmy	16	m ³	5.27	T	MS
Preuilly-sur-Claise	340	m ³	6,8	T	MS
Reignac-sur-Indre	5035	m ³	13.1	T	MS
Tauxigny-Saint-Bauld	125	m ³	5.13	T	MS
Verneuil/Indre La Capitainerie	40	m ³	0,8	T	MS
Verneuil/Indre- Le Village au Gué	5	m ³	0,075	T	MS
Villeloin-Coulangé	255	m ³	5.87	T	MS
Vou	23	m ³	0.92	T	MS
Yzeures-sur-Creuse	285	m ³	10,55	T	MS
Total	64 303	m ³	515.58	T	MS

Valorisation des boues

L'arrêté du 30 avril 2020 modifié imposant une hygiénisation des boues depuis 2020 suite à l'épidémie de COVID 19, a été abrogé. L'obligation d'hygiénisation des boues est donc levée dès le 14 février 2023 et les filières d'épandage agricole peuvent de nouveau être conduites sans restriction.

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{Taux de boues évacuées selon la filière} = \frac{\text{TMS admis}}{\text{TMS total évacuée}} * 100$$

Pour l'exercice 2025, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 %.

La quantité de boues évacuées ou transférées est la suivante :

Commune	Volume évacué	Poids	Destination
Beaumont Village	20 m ³	0,40 T MS	Matière de Vidange (MdV)
Bossay sur Claise	30 m ³	0.60 T MS	Épandage Agricole
Bossée	48 m ³	1.44 T MS	MdV
Bournan	40 m ³	1.6 T MS	MdV
Chemillé sur Indrois	74 m ³	2.45 T MS	Epandage agricole
Chambon	20 m ³	0,4 T MS	Epandage agricole
Charnizay	30 m ³	0,6 T MS	MdV
Ciran	115 m ³	2,3 T MS	MdV
Cormery	995 m ³	24.17 T MS	Épandage Agricole
Courçay	60 m ³	1.17 T MS	Épandage Agricole
Esves le Moutier	30 m ³	0.6 T MS	Epandage agricole
Descartes Le Ruton	1 395 m ³	55.1 T MS	Épandage Agricole
La Celle-Saint-Avant	250 m ³	8.5 T MS	Épandage Agricole
La Guerche	10 m ³	0.6 T MS	Épandage Agricole
Le Grand-Pressigny	330 m ³	6.6 T MS	Épandage Agricole
Le Petit Pressigny	70 m ³	1.4 T MS	MdV
Le Louroux	68 m ³	2.04 T MS	MdV
Ligueil	912 m ³	31.64 T MS	Épandage Agricole
Loches	1420 m ³	423.61 T MS	Épandage Agricole
Manthelan - Cimetière	404 m ³	9 T MS	Épandage Agricole
Mouzay	135 m ³	3.17 T MS	Épandage Agricole (2.47 t)+ MdV (0.7t)
Neuilly le Brignon	148 m ³	40 T MS	Épandage Agricole
Orbigny	162 m ³	3.48 T MS	Épandage Agricole (1.55 t)+ MdV (1.93t)
Paulmy	16 m ³	5.27 T MS	Épandage Agricole
Preuilly-sur-Claise	340 m ³	6.8 T MS	Épandage Agricole
Tauxigny-Saint-Bauld	125 m ³	5.13 T MS	Epandage Agricole
Verneuil/Indre Le Village au Gué	5 m ³	0,075 T MS	MdV
Verneuil/Indre La Capitainerie	40 m ³	0,8 T MS	MdV
Villeloin-Coulangé	255 m ³	5.86 T MS	Epandage Agricole (4.5 t) et MdV (1,4t)
Vou	23 m ³	0.92 T MS	MdV
Yzeures-sur-Creuse	285 m ³	10,55 T MS	Épandage Agricole
Total	7 855 m ³	677.28 T MS	

1.10. Contrôles de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Les contrôles d'assainissement sont réalisés dans le cadre de ventes immobilières. Un poste de Technicien a été créé en septembre 2024 afin d'effectuer un suivi plus approfondi des contrôles, notamment pour les contre-visites et les contrôles des branchements neufs.

Communes	Nombre	Communes	Nombre
ABILLY	7	LE LIEGE	2
AZAY SUR INDRE	3	LE GRAND PRESSIGNY	10
BARROU	4	LE LOUROUX	1
BEAULIEU LES LOCHES	30	LE PETIT PRESSIGNY	5
BEAUMONT VILLAGE	1	LIGUEIL	32
BETZ LE CHATEAU	2	LOCHE SUR INDROIS	3
BOSSAY SUR CLAISE	4	LOCHES	131
BOSSEE	3	LOUANS	3
BOURNAN	1	MANTHELAN	18
BRIDORE	4	MARCE SUR ESVES	2
CHAMBON	3	MONTRESOR	7
CHAMBOURG SUR INDRE	11	MOUZAY	2
CHARZINAY	5	NEUILLY LE BRIGNON	3
CHEDIGNY	7	NOUANS LES FONTAINES	7
CHEMILLE SUR INDROIS	3	ORBIGNY	6
CIRAN	4	PAULMY	1
CIVRAY SUR ESVES	1	PERRUSSON	13
CORMERY	32	PREUILLY SUR CLAISE	19
COURCAY	1	REIGNAC SUR INDRE	16
CUSSAY	2	SAINT FLOVIER	13
DESCARTES	79	SAINT HIPPOLYTE	4
DOLUS LE SEC	5	SEPMES	6
DRACHE	3	ST JEAN - ST GERMAIN	7
ESVES LE MOUTIER	1	ST QUENTIN SUR INDROIS	2
FERRIERE LARCON	5	ST SENOCH	5
FERRIERE SUR BEAULIEU	5	TAUXIGNY ST BAULD	10
GENILLE	13	VOU	1
LA CELLE GUENAND	3	VERNEUIL SUR INDRE	2
LA CELLE SAINT AVANT	14	VILLELOIN COULANGE	6
LA CHAPELLE BLANCHE	3	YZEURES SUR CREUSE	17
LA GUERCHE	5		
Total		619	

2.0 Indicateurs de performance

2.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 110 sur 120 pour l'exercice 2025.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	100%	15
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	110

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95 %, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

En 2025, le service de l'assainissement a poursuivi des études de Schémas Directeurs d'Assainissement sur les communes de Azay-sur-Indre, Reignac-sur-Indre, Cormery, Saint-Senoch, Descartes, Preuilly-sur-Claise, Chédigny, Le Grand Pressigny, Saint Hippolyte, La Chapelle Blanche Saint Martin et Bournan.

2.2 Conformité du traitement

Pour les stations d'épuration ayant une capacité supérieure à 2 000 EH, les résultats des bilans sur les principaux paramètres sont les suivants :

Type de pollution	STEP	Nombre de bilans conformes/Nombre de bilans réalisés	Taux de conformité
Pollution carbonée	STEP de Descartes	12/12	100%
	STEP de Ligueil	12/12	100%
	STEP de Loches	24/24	100%
Pollution azotée	STEP de Descartes	4/4	100%
	STEP de Ligueil	4/4	100%
	STEP de Loches	12/12	100%
Pollution phosphorée	STEP de Descartes	12/12	100%
	STEP de Ligueil	12/12	100%
	STEP de Loches	12/12	100%

A noter que la capacité de traitement de la station d'épuration de Preuilly sur Claise est de 2 350 EH mais reçoit moins de 30% de sa charge organique. Cette station dispose donc d'un régime dérogatoire en accord avec la DDT et reste en autosurveillance simplifiée, appliquée aux stations d'une capacité inférieure à 2 000 EH.

2.3 Conformité de la collecte des effluents

Cet indicateur est de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte supérieur à 2 000 EH (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j	Conformité exercice 2024	Conformité exercice 2025
STEP de Descartes	140	0	100
STEP de Ligueil	99	100	100
STEP de Loches	479	100	100
Indice de conformité global pour le service		80%	100%

2.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées

Cet indicateur est de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité exercice 2024	Conformité exercice 2025
STEP de Descartes	140	0	0
STEP de Ligueil	99	0	0
STEP de Loches	479	100	100
Indice de conformité global pour le service		67%	67%

La sonde de mesure du point A2 de la station d'épuration de Descartes a été défectueuse en début d'année, son fonctionnement a été validé par le SATESE en avril.

Pour la station de Ligueil c'est la mauvaise transmission des données du point A2 qui induit une non-conformité. La sonde a été remplacée en mai 2025.

2.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Cet indicateur est de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j	Conformité exercice 2024	Conformité exercice 2025
STEP de Descartes	140	100	100
STEP de Ligueil	99	100	100
STEP de Loches	479	100	100
Indice de conformité global pour le service		100%	100%

2.6 Consommation énergétique

Afin de faire fonctionner ses installations de collecte et de traitement des eaux usées, la régie de l'assainissement consomme une importante quantité d'énergie électrique.

Ainsi, la régie de l'assainissement adhère au groupement d'achat d'énergies du SIEIL 37 et bénéficie de tarifs préférentiels sur les prix de l'électricité.

Le suivi des consommations est un indicateur permettant d'identifier des sources d'optimisation ou de dérive de fonctionnement des équipements. Le service procède ainsi régulièrement à des renouvellements de pompes moins énergivores.

En 2025, 1 249 672 KWh ont été consommés, soit une diminution de 5% par rapport à 2024 (année humide sujette aux eaux parasites) représentant une dépense de 319 319 € HT.

Tarification de l'assainissement et recettes du service

Les différents tarifs et prestations aux abonnés applicables pour le 1^{er} janvier 2025 ont été délibérés le 19/12/2024.

Depuis mai 2023, la régie propose un portail web à destination de ses abonnés. Cette Agence en Ligne permet aux abonnés de renseigner leur relève de compteur, de payer leur facture ainsi que de réaliser l'ensemble des démarches administratives.

3.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et également une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 sont les suivants :

	Abonnement 2024	Abonnement 2025	Part Proportionnelle (€HT/m³) 2024	Part Proportionnelle (€HT/m³) 2025
Abilly	72.00	80.00	1.34	1.48
Azay-sur-Indre	69.00	82.00	1.74	1.86
Barrou	115.45	115.00	1.83	1.90
Beaulieu-lès-Loches	69.00	82.00	1.65	1.76
Beaumont-Village	96.30	101.00	1.85	2.00
Betz-Le-Château	134.00	131.00	1.92	1.96
Bossay-sur-Claise	127.50	126.00	1.92	1.98
Bossée	109.00	109.00	2.12	2.12
Bournan	85.00	92.00	1.72	1.80
Boussay	90.20	100.00	1.83	2.00
Bridoré	69.00	80.00	1.49	1.60
Chambon	140.00	137.00	2.00	2.02
Chambourg-sur-Indre	69.00	82.00	1.74	1.86
Chanceaux-près-Loches	69.00	82.00	1.74	1.86
Charnizay	155.00	153.00	2.24	2.22
Chaumussay	90.20	100.00	1.83	2.00
Chédigny	69.00	82.00	1.74	1.86
Chemillé-sur-Indrois	96.30	101.00	1.85	2.00
Cigogné	69.00	82.00	1.74	1.86
Ciran	118.00	118.00	2.17	2.17
Civray-sur-Esves	108.50	108.00	2.35	2.35
Cormery	81.30	89.00	1.40	1.55
Courçay	69.00	82.00	1.74	1.86
Cussay	119.00	118.00	2.19	2.18
Descartes	72.00	80.00	1.34	1.48
Dolus-le-Sec	69.00	82.00	1.74	1.86
Draché	94.60	98.00	1.52	1.61
Esves-le-Moutier	136.00	133.00	2.60	2.56
Ferrière-Larçon	133.00	131.00	1.92	1.96
Ferrière-sur-Beaulieu	69.00	82.00	1.65	1.76
Genillé	96.30	101.00	1.85	2.00
La Celle-Guenand	74.50	85.00	1.25	1.37
La Celle-Saint-Avant	72.00	80.00	1.34	1.48

	Abonnement 2024	Abonnement 2025	Part Proportionnelle (€HT/m³) 2024	Part Proportionnelle (€HT/m³) 2025
La Chapelle-Blanche-Saint-Martin	89.50	96.00	1.68	1.75
La Guerche	118.70	117.00	1.83	1.90
Le Grand-Pressigny	77.20	85.00	1.27	1.43
Le Liège	96.30	101.00	1.85	2.00
Le Louroux	105.50	105.00	1.69	1.80
Le Petit-Pressigny	134.00	132.00	2.17	2.15
Ligueil	83.00	93.00	1.62	1.77
Loches	69.00	82.00	1.65	1.76
Loché-sur-Indrois	96.30	101.00	1.85	2.00
Louans	105.50	105.00	1.69	1.80
Manthelan	62.20	75.00	1.43	1.55
Marcé-sur-Esves	103.50	104.00	1.76	1.85
Montrésor	96.30	101.00	1.85	2.00
Mouzay	115.50	114.00	2.14	2.14
Neuilly-Le-Brignon	146.00	143.00	2.17	2.16
Nouans les Fontaines	96.30	101.00	1.85	2.00
Orbigny	96.30	101.00	1.85	2.00
Paulmy	133.00	130.00	1.92	1.96
Perrusson	69.00	82.00	1.65	1.76
Preuilly-sur-Claise	82.00	92.00	1.31	1.45
Reignac-sur-Indre	69.00	82.00	1.74	1.86
Saint Flovier	74.00	85.00	1.26	1.37
Saint Hippolyte	69.00	82.00	1.65	1.76
Saint Jean-Saint Germain	69.00	82.00	1.65	1.76
Saint Quentin-sur-Indrois	69.00	82.00	1.74	1.86
Saint Senoch	69.00	80.00	1.52	1.60
Sennevières	69.00	82.00	1.65	1.76
Sepmes	85.20	94.00	1.74	1.90
Tauxigny	69.00	80.00	1.59	1.67
Varennes	77.20	85.00	1.74	1.85
Verneuil-sur-Indre	69.00	80.00	1.50	1.60
Villedomain	96.30	101.00	1.85	2.00
Villeloin-Coulangé	96.30	101.00	1.85	2.00
Vou	90.50	95.00	2.46	2.42
Yzeures-sur-Creuse	89.00	98.00	1.44	1.56

Une harmonisation des différents tarifs est en cours, l'objectif est un prix unique en 2032.

Les tarifs applicables au 01/01/2025 ont été délibérés lors du Conseil Communautaire du 19 décembre 2024.

Les taxes et redevances appliquées pour chaque commune sont les suivantes :

	2024	2025
Redevances performance des systèmes d'assainissement collectif (€HT/m3)	0,16	0,084
TVA	10%	10%

3.2 Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2024 et au 01/01/2025 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

	Abonnement 2025	Consommation 2025 120m3	Total Hors taxes et redevances 2025 120 m3	Modernisation des réseaux de collecte 2025	TVA 2025(10%)	Facturation 2024 120m3	Facturation 2025 120m3	Coût en €/m3	Variation
Abilly	80.00	1.48	257.6	10.08	26.77	277.20	294.45	2,45	+ 6.2%
Azay-sur-Indre	82.00	1.86	305.2	10.08	31.53	326.70	346.81	2,89	+6.2%
Barrou	115.00	1.90	343.0	10.08	35.31	389.20	388.39	3,24	-0.2%
Beaulieu-lès-Loches	82.00	1.76	293.2	10.08	30.33	314.82	333.61	2,78	+6%
Beaumont-Village	101.00	2.00	341.0	10.08	35.11	371.25	386.19	3,22	+4%
Betz-Le-Château	131.00	1.96	366.2	10.08	37.63	421.96	413.91	3,45	-2%
Bossay-sur-Claise	126.00	1.98	363.6	10.08	37.37	414.81	411.05	3,43	-1%
Bossée	109.00	2.12	363.4	10.08	37.35	420.86	410.83	3,42	-2.4%
Bournan	92.00	1.80	308.0	10.08	31.81	341.66	349.89	2,92	+2.4%
Boussay	100.00	2.00	340.0	10.08	35.01	361.90	385.09	3.21	+6.4%
Bridoré	80.00	1.60	272.0	10.08	28.21	294.25	310.29	2,59	+5.5%
Chambon	137.00	2.02	379.4	10.08	38.95	439.12	428.43	3,57	-2.4%
Chambourg-sur-Indre	82.00	1.86	305.2	10.08	31.53	326.70	346.81	2,89	+6.2%
Chanceaux-près-Loches	82.00	1.86	305.2	10.08	31.53	326.70	346.81	2,89	+6.2%
Charnizay	153.00	2.22	419.4	10.08	42.95	487.30	472.43	3.94	-3%
Chaumussay	100.00	2.00	340.0	10.08	35.01	361.90	385.09	3.21	+6.4%
Chédigny	82.00	1.86	305.2	10.08	31.53	326.70	346.81	2,89	+6.2%
Chemillé-sur-Indrois	101.00	2.00	341.0	10.08	35.11	371.25	386.19	3.22	+4%
Cigogné	82.00	1.86	305.2	10.08	31.53	326.70	346.81	2,89	+6.2%
Ciran	118.00	2.17	378.4	10.08	38.85	437.36	427.33	3,56	-2.3%
Civray-sur-Esves	108.00	2.35	390.0	10.08	40.01	450.67	440.09	3,67	-2.3%
Cormery	89.00	1.55	275.0	10.08	28.51	295.35	313.59	2,61	+6.2%
Courçay	82.00	1.86	305.2	10.08	31.53	326.70	346.81	2,89	+6.2%
Cussay	118.00	2.18	379.6	10.08	38.97	441.10	428.65	3,57	-2.8%
Descartes	80.00	1.48	257.6	10.08	26.77	277.20	294.45	2,45	+6.2%
Dolus-le-Sec	82.00	1.86	305.2	10.08	31.53	326.70	346.81	2,89	+6.2%
Draché	98.00	1.61	291.2	10.08	30.13	325.82	331.41	2,76	+1.7%
Esves-le-Moutier	133.00	2.56	440.2	10.08	45.03	513.92	495.31	4,13	-3.6%

	Abonnement 2025	Consommation 2025 120m3	Total Hors taxes et redevances 2025 120 m3	Modernisation des réseaux de collecte 2025	TVA 2025(10%)	Facturation 2024 120m3	Facturation 2025 120m3	Coût en €/m3	Variation
Ferrière-Larçon	131.00	1.96	366.2	10.08	37.63	420.86	413.91	3,45	-1.7%
Ferrière-sur-Beaulieu	82.00	1.76	293.2	10.08	30.33	314.82	333.61	2,78	+6%
Genillé	101.00	2.00	341.0	10.08	35.11	371.25	386.19	3,22	+4%
La Celle-Guenand	85.00	1.37	249.4	10.08	25.95	268.07	285.43	2.38	+6.5%
La Celle-Saint-Avant	80.00	1.48	257.6	10.08	26.77	277.20	294.45	2.45	+6.2%
La Chapelle-Blanche-St-Martin	96.00	1.75	306.0	10.08	31.61	341.33	347.69	2.90	+1.9%
La Guerche	117.00	1.90	345.0	10.08	35,51	393.25	390.59	3,25	-0.7%
Le Grand-Pressigny	85.00	1.43	256.6	10.08	26.67	273.68	293.35	2.44	+7.2%
Le Liège	101.00	2.00	341.0	10.08	35.11	371.25	386.19	3,22	+4%
Le Louroux	105.00	1.80	321.0	10.08	33.11	360.25	364.19	3.03	+1%
Le Petit-Pressigny	132.00	2.15	390.0	10.08	40.01	454.96	440.09	3,67	-3.3%
Ligueil	93.00	1.77	305.4	10.08	31.55	326.26	347.03	2,89	+6.4%
Loches	82.00	1.76	293.2	10.08	30.33	314.82	333.61	2,78	+6%
Loché-sur-Indrois	101.00	2.00	341.0	10.08	35.11	371.25	386.19	3.22	+4%
Louans	105.00	1.80	321.0	10.08	33.11	360.25	364.19	3.03	+1%
Manthelan	75.00	1.55	261.0	10.08	27.11	278.30	298.19	2,48	+7.1%
Marcé-sur-Esves	104.00	1.85	326.0	10.08	33.61	367.29	369.69	3.08	+0.6%
Montrésor	101.00	2.00	341.0	10.08	35.11	371.25	386.19	3.22	+4%
Mouzay	114.00	2.14	370.8	10.08	38.09	430.65	418.97	3,49	-2.7%
Neuilly-Le-Brignon	143.00	2.16	402.2	10.08	41.23	468.16	453.51	3.78	-3.1%
Nouans les Fontaines	101.00	2.00	341.0	10.08	35.11	371.25	386.19	3,22	+4%
Orbigny	101.00	2.00	341.0	10.08	35.11	371.25	386.19	3.22	+4%
Paulmy	130.00	1.96	365.2	10.08	37.53	420.86	412.81	3,44	-2%
Perrusson	82.00	1.76	293.2	10.08	30.33	314.82	333.61	2,78	+6%
Preuilly-sur-Claise	92.00	1.45	266.0	10.08	27.61	284.24	303.69	2,53	+6.8%
Reignac-sur-Indre	82.00	1.86	305.2	10.08	31.53	326.70	346.81	2,89	+6.2%
Saint Flovier	85.00	1.37	249.4	10.08	25.95	268.84	285.43	2.38	+6.2%
Saint Hippolyte	82.00	1.76	293.2	10.08	30.33	314.82	333.61	2,78	+6%
Saint Jean-Saint Germain	82.00	1.76	293.2	10.08	30.33	314.82	333.61	2,78	+6%
Saint Quentin-sur-Indrois	82.00	1.86	305.2	10.08	31.53	326.70	346.81	2,89	+6.2%
Saint Senoch	80.00	1.60	272.0	10.08	28.21	298.32	310.29	2,59	+4%
Sennevières	82.00	1.76	293.2	10.08	30.33	314.82	333.61	2,78	+6%
Sepmes	94.00	1.90	322.0	10.08	33.21	344.52	365.29	3.04	+6%

	Abonnement 2025	Consommation 2025 120m3	Total Hors taxes et redevances 2025 120 m3	Modernisation des réseaux de collecte 2025	TVA 2025(10%)	Facturation 2024 120m3	Facturation 2025 120m3	Coût en €/m3	Variation
Tauxigny	80.00	1.67	280.4	10.08	29.05	307.45	319.53	2,66	+3.9%
Varennnes	85.00	1.85	307.0	10.08	31.71	335.72	348.79	2,91	+3.9%
Verneuil-sur-Indre	80.00	1.60	272.0	10.08	28.21	294.25	310.29	2,59	+4%
Villedômain	101.00	2.00	341.0	10.08	35.11	371.25	386.19	3,22	+4%
Villeloin-Coulangé	101.00	2.00	341.0	10.08	35.11	371.25	386.19	3.22	+4%
Vou	95.00	2.42	385.4	10.08	39.55	445.39	435.03	3,63	-2.3%
Yzeures-sur-Creuse	98.00	1.56	285.2	10.08	29.53	309.10	324.81	2,71	+5.1%

Le document suivant présente le détail d'une facture appliquée à un abonné situé sur la ville de Loches, consommant un volume de 120 m³ d'eau potable sur l'année et bénéficiant du service de l'assainissement collectif.



Réf. PDC \ abonné 0200091301 \ 061838
CLIENT TITULAIRE DU CONTRAT \ ADRESSE DESSERVIE

CONTACTS

EAU et ASSAINISSEMENT

4 Rue de CORBERY CS 5005
37601 LOCHES Cedex 1
du lundi au vendredi
8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30
02 47 59 03 05
eau@lochessudtouraine.com
Dépannage 24h/24
02 47 59 03 05

Destinataire

LOCHES

PAIEMENT EN LIGNE

Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur
www.lochessudtouraine.com

MESSAGE(S)

Un portail abonné du service eau et assainissement est maintenant à votre disposition, vous pouvez créer votre compte sur le site www.lochessudtouraine.com

VOTRE FACTURE DE RELEVÉ DU 02/06/2025

Réf. facture : 2025 136 53928 G

Détails au verso

Consommation du 23/01/2024 au 03/02/2025

120 m³

- Distribution de l'eau
- Traitement des eaux usées
- Organismes publics

226,83€

322,52€

55,40€

Total facture TTC

604,75€

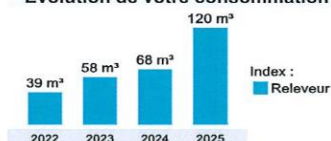
A déduire

-182,80€

Montant TTC Régler votre facture avant le : 19/06/2025

421,95 €

Evolution de votre consommation



Les moyens de paiement mis à votre disposition pour votre règlement sont :

- **Paiement en ligne** : se connecter sur www.lochessudtouraine.com
- **Par virement bancaire** : sur le compte du service CC Loches Sud Touraine- IBAN : FR76 1007 1370 0000 0020 0055 220 - BIC : TRPUFRP1
- Merci de préciser le n° de la facture, ainsi que votre nom.
- **Par chèque** : libellé à l'ordre de EAU CCLST.
- **en espèces ou par carte bancaire** : Au service eau et assainissement au 4 Rue de CORBERY à Loches.
- **Par carte bancaire par téléphone** : Au 02.47.59.03.05

PAIEMENT A EFFECTUER A :

TALON DE PAIEMENT

LOCHES SUD TOURAINE SERVICE EAU
4 RUE DE CORBERY CS 5005
37601 LOCHES CEDEX 1
Tél: 02.47.59.03.05

Réf. Fact.	2025 136 53928 G
Montant	421,95 €

Réf. à rappeler : 0200091301 \ 061838
Régler votre facture avant le : 19/06/2025

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION	COMMENTAIRE
I16JA135636	491 (relevé le 22/01/2024)	611 (relevé le 03/02/2025)	120 M3	
Total conso : 120 M3				

FACTURE DÉTAILLÉE						
	Période facturée	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Distribution de l'eau				215,00 €		226,83 €
ABONNEMENT EAU 2025	01/01/2025-31/12/2025	365 Jr	65,00 €	65,00 €	5,50 %	68,58 €
EAU	23/01/2024-03/02/2025	120 m3	1,25 €	150,00 €	5,50 %	158,25 €
Traitement des eaux usées				293,20 €		322,52 €
ASSAINISSEMENT	23/01/2024-03/02/2025	120 m3	1,76 €	211,20 €	10,00 %	232,32 €
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT 2025	01/01/2025-31/12/2025	365 Jr	82,00 €	82,00 €	10,00 %	90,20 €
Organismes publics				52,08 €		55,40 €
REDEVANCE SUR CONSOMMATION D'EAU POTABLE (Agence de l'eau)	23/01/2024-03/02/2025	120 m3	0,33 €	39,60 €	5,50 %	41,78 €
REDEVANCE PERFORMANCE RESEAU D'EAU POTABLE (Agence de l'eau)	23/01/2024-03/02/2025	120 m3	0,02 €	2,40 €	5,50 %	2,53 €
REDEVANCE PERFORMANCE SYSTEME ASSAINISSEMENT (Agence de l'eau)	23/01/2024-03/02/2025	120 m3	0,08 €	10,08 €	10,00 %	11,09 €
Prix du m3 TTC hors abonnement : 3,72 € (soit 0,00372 € / L)				Montant facturé	560,28 €	604,75 €
				Déduction facture estimative		-182,8 €

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par le Président de la communauté de communes Gérard HENAUT conformément aux dispositions des articles R.2342-4 du code général des collectivités territoriales.

VOIE DE RECOURS: Vous pouvez, dans un premier temps, saisir le Médiateur de l'Eau, à l'adresse suivante: BP 40 463 - 75356 Paris Cedex 08 ou directement en ligne sur le site www.mediation-eau.fr. Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent titre (Article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement :

- le Tribunal de proximité pour les litiges portant sur une somme inférieure à 4000 Euros
- le Tribunal d'Instance pour les litiges portant sur une somme comprise entre 4000 et 10000 Euros
- le Tribunal de Grande Instance pour les litiges sur une somme supérieure à 10 000 Euros

INFORMATIONS :

- SIRET : 20007158700048

Montant TTC		Régler votre facture avant le : 19/06/2025		421,95 €	
Détail de la TVA		HT		TVA	TTC
	TVA 5,5%	179,97		9,90	
	TVA 10,0%	210,99		21,09	
	Total	390,96		30,99	421,95

3.3 Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2025 en €
Redevance eaux usées usage domestique de la Collectivité	4 684 821.58
Recettes de raccordement + autres prestations de service + autres recettes	368 393.96
Autres recettes (immobilisation des subventions)	718 326.81
Recettes totales	5 771 542.35

Financement des investissements

4.1 Montants financiers

	Exercice 2025
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 928 814.32
Montants des subventions engagées en €	997 723.48

La Communauté de Commune Loches Sud Touraine est adhérente au SATESE 37. Ce Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux du département d'Indre-et-Loire exerce notamment la compétence d'assistance technique en matière d'assainissement collectif. Ainsi, ce syndicat a pour mission de réaliser l'assistance technique, de valider l'autosurveillance, d'apporter conseils et formations sur le fonctionnement, l'exploitation et l'investissement des installations. Le service de l'assainissement a donc versé une adhésion de 114 926.59 € à ce syndicat pour l'année 2025.

4.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre (montant restant dû en €)	4 132 403.59
Montant remboursé durant l'exercice en €	
En capital	622 672.56
En intérêts	129 454.04

4.3 Amortissements

Pour l'exercice 2025, la dotation aux amortissements a été de 1 810 763.50 €.

4.4 Investissements réalisés en 2025

Travaux réalisés	Montants compte administratif 2025 en €	
	DEPENSES	RECETTES
Achat de matériel	-	-
Améliorations de stations d'épuration	50 760.00	-
Postes de refoulement	67 682.00	-
Restructuration des stations d'épuration	26 794.93	-
Station d'épuration de Ligueil	64 061.74	341 620.04
Extensions de réseaux	15 604.85	-
STEP Loché-sur-Indrois	-	50 760.00
Canalisations - programme 2024	257 254.34	-
Canalisations - programme 2025	549 861.40	185 652.60
Loches - station d'épuration	2 419.00	-
Locaux Corbery	2 819.25	-
TOTAL	1 037 257.51	578 032.64

En 2025, le service de l'assainissement de la CCLST a réalisé divers travaux sur ses équipements, dont voici une liste non exhaustive :

■ Travaux de renouvellement de canalisation :

Communes	Adresse	Matériau renouvelé	Diamètre	Linéaire	Nombre de branchement
Loches	Rue du Dr Lefort	gainage	DN 200	204	14
Ferrière sur Beaulieu	La Galocherie	gainage	DN 200	75	0
Loches	Rue Fontaine Charbonelle	gainage	DN 200	270	0
Reignac sur Indre	Rue des Jonquilles	gainage	DN 200	696	19
Reignac sur Indre	Rue des Myosotis	gainage	DN 200	20	0
Reignac sur Indre	Le Bourg	gainage	DN 200	360	0
Saint Flovier	Rue du Plan d'eau	PVC	DN 200	220	0

■ Travaux d'extension de réseau :

Communes	Adresse	Matériau posé	Diamètre	Linéaire	Nombre de branchement
Saint Senoch	Chemin du plan d'eau	PVC	DN 200	65	2
Saint Flovier	Rue du Plan d'eau	PVC	DN 200	47	2



Le Bourg à Reignac-sur-Indre

4.5 Projets à l'étude

Projets	Montants prévisionnels en € HT	
	DEPENSES	RECETTES
Achat de matériel	272 000.00	
Améliorations de stations d'épuration	531 000.00	
Postes de refoulement	311 000.00	
Restructuration des stations d'épuration	917 000.00	105 000.00
Canalisations programme 2025	160 000.00	130 000.00
Canalisations programme 2026	912 000.00	318 000.00
Station d'épuration de Loches	30 000.00	
Extension de réseau	45 000.00	
Remplacement des automates	30 000.00	
Locaux Corbery	243 000.00	
TOTAL	3 451 000.00	553 000.00

Actions de solidarité dans le domaine de l'eau

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Au cours de l'année 2025, le service a reçu et accordé 66 281.00 € d'abandons de créances contre 43 731.00 € en 2024.

Le service de l'eau et de l'assainissement participe régulièrement à des actions de communication et de sensibilisation de grand public. En 2025, le service a notamment participé à l'opération « Les rendez-vous du VIVRE MIEUX en Sud Touraine » organisé par la Communauté de Communes avec une visite de la station d'épuration de Loches et 2 randonnées RAND'EAU. Le service a également participé avec l'école de Beaulieu-lès-Loches au concours « Il y a de la vie dans l'eau ! Aujourd'hui et demain » organisé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et à réaliser une animation à l'école de Varennes.

De plus, afin de valoriser et d'inciter la consommation de l'eau du robinet, la Communauté de communes à créer une carafe « l'Eau du Sud Touraine ». Cette carafe a été distribuée gratuitement auprès de 60 restaurateurs du territoire puis vendue à prix coûtant aux abonnés. 700 carafes ont ainsi été vendues en 2025.

Liste récapitulative des indicateurs descriptifs et de performance

Service public de l'assainissement collectif

Indicateurs descriptifs des services

D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	hab	35 200
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	26
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	516
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3.21

Indicateurs de performance

P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points	110
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	67
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	%	100
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	100
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m ³	0,059
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	nb/1000hab	0,22
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km	11,8
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	100
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	2.33
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	%	1.41 %
P258.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	0,25

5. Zoom sur l'assainissement non collectif (SPANC)

La Communauté de communes a délégué la compétence assainissement non collectif au SATESE 37.

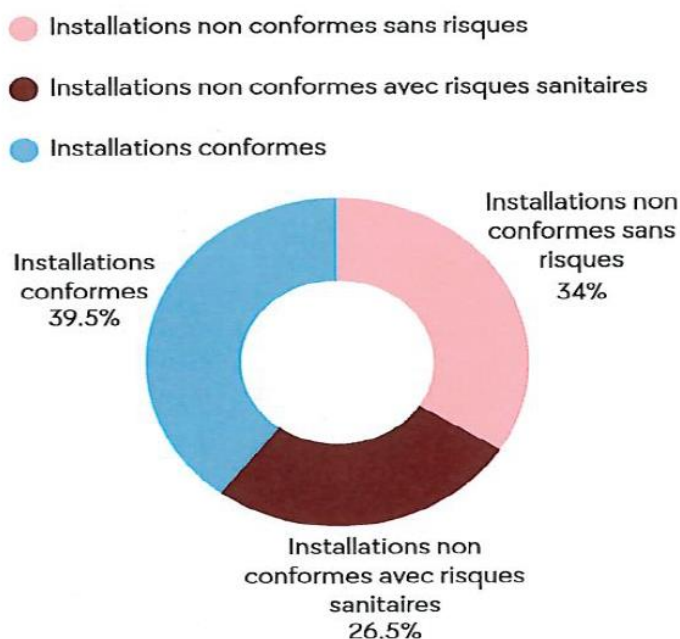
A ce titre, la Communauté de communes Loches Sud Touraine verse une participation à ce syndicat à hauteur de 0.65€/habitant.

5.1 Territoire desservi (D301.0)

Les 67 communes du territoire sont couvertes par ce service qui comporte 9 588 installations d'assainissement non collectifs sur le territoire de Loches Sud Touraine, ainsi, la population desservie est de 16 200 habitants. Le taux de couverture est de 32%.

5.2 Etat de conformité des installations (D301.3)

Etat des installations existantes au 31/12/2025



Sur les 9 588 installations, 39.5% sont classées conformes, 34% sont non conformes mais sans risques sanitaires et 26.5% sont non conformes avec risques sanitaires.

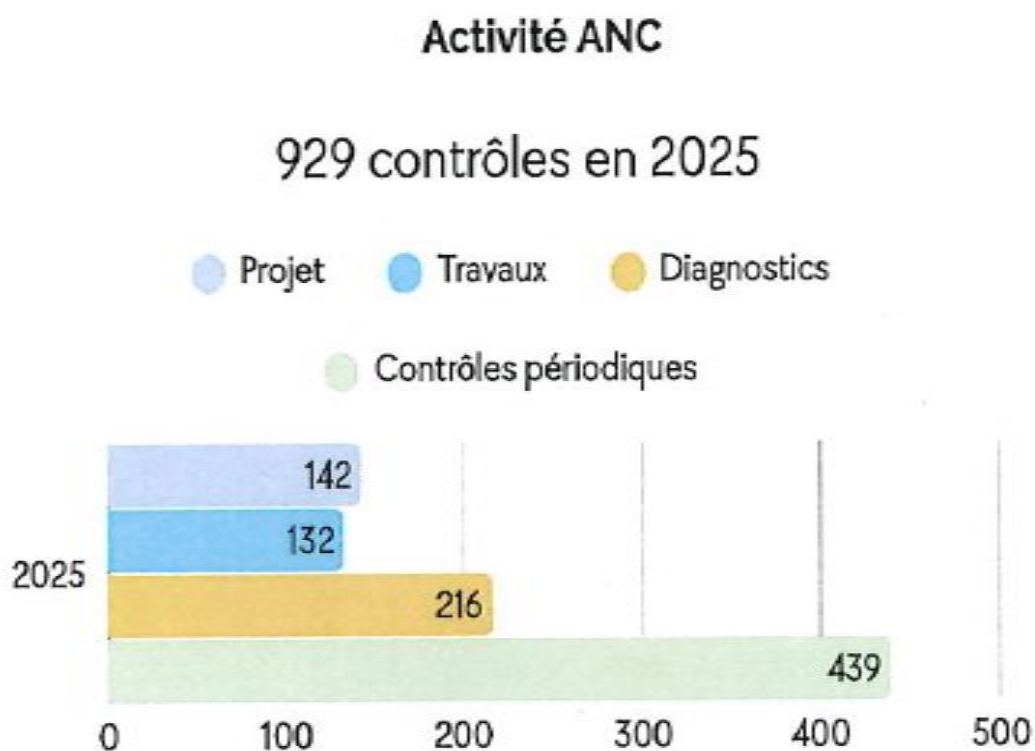
Le taux de conformité est le rapport exprimé en pourcentage entre le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations non conformes ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou l'environnement et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service. Pour 2025, ce taux de conformité est de 69 %

Au titre et dans le cadre de l'opération de curage du Lac de Chemillé, la campagne de contrôle de 2025 a notamment été menée sur le bassin versant du lac qui totalise 1089 ANC. A fin décembre 2025, 204 installations ont été déclarées conformes, 455 installations se sont révélées non conformes dont 144 avec risque sanitaires.

En 2026, la campagne portera notamment sur les communes de Ciran, Cussay, Louans, Le Louroux, Azay, Reignac, Cormery, Saint-Senoch, communes objet d'un schéma directeur en cours.

5.3 Activités du SPANC en 2025

Le SATESE 37 réalise les différents contrôles de conformité et les diagnostics définis par la réglementation. En 2025, 929 contrôles ont été réalisés.



5.4 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Le service de l'assainissement non collectif assure des prestations obligatoires et peut proposer des prestations facultatives. Un indicateur permet ainsi d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service.

	Nombre de points	Valeur	Points
PARTIE A : Eléments obligatoires (100 points)			
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	Oui	20
Application d'un règlement du service approuvé par délibération	20	Oui	20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30	Oui	30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	Oui	30
PARTIE B : Eléments facultatifs (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	Non	0
Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	20	Non	0
Le service assure le traitement des matières de vidange	10	Non	0
Total	140	-	100

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service est de 100.

5.5 Tarification du service d'assainissement non collectif

Les tarifs du SATESE pour l'année 2025 sont les suivants :

Installations existantes

	ANC < 20 E.H.	ANC > 20 E.H.
Diagnostic lors d'une transaction immobilière	271 €	409 €
Majoration pour non mise en conformité de l'installation dans un délai de 4 ans (400% du coût du contrôle)	1084 €	1636 €
Contrôle de fonctionnement	207 €	394 €
Majoration pour absence au 2 ^{ème} rdv, sans justification	207 €	394 €
Majoration pour refus du contrôle	310.50 €	591 €

Installations neuves ou à réhabiliter

	ANC < 20 E.H.	ANC > 20 E.H.
Contrôle du projet	257 €	381 €
Contrôle de la réalisation	179 €	298 €
Pénalité pour absence de vérification de la conception et/ou de l'exécution des travaux par le SATESE 37	436 €	679 €
Avis projet sans déplacement	53 €	53 €

Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne au 1^{er} janvier 2025 varie de 5,07 euros TTC par m³ en Centre-Val-de-Loire à 5,71 euros en Bretagne.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive

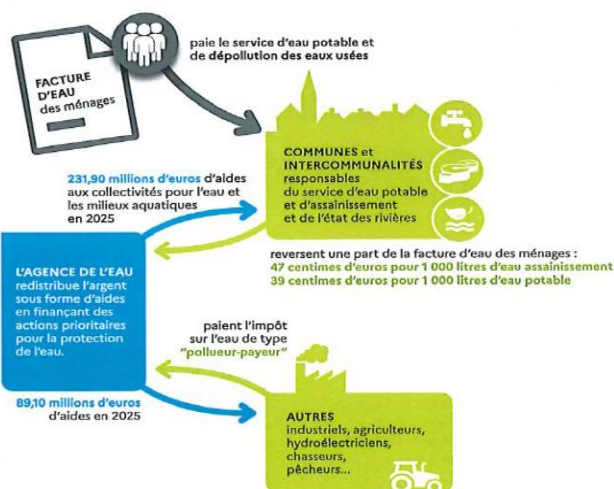
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une nouvelle réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres vont disparaître ou évoluer. Ceci pour renforcer le principe du pollueur payeur et équilibrer les contributions des redevances.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2026

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 371,3 millions d'euros, dont plus de 271,4 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

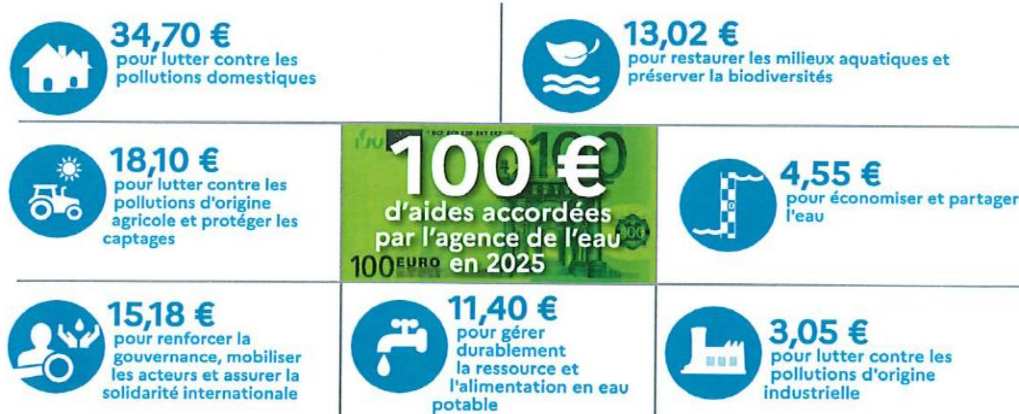


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : les contributions versées à l'Office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais poitevin (EPMP), les dépenses liées au fonctionnement de l'agence de l'eau dont la surveillance au titre des directives européennes...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Loire-Bretagne.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux

3 903 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 321 millions d'euros d'aides. 229 projets ont bénéficié de fonds d'État gérés par l'agence de l'eau pour un montant de plus de 14 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de 163 millions d'euros, soit **51 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

L'ACCORD DE TERRITOIRE

Dans le cadre de sa politique de l'eau au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

L'« Accord de territoire » se substitue aux anciens contrats territoriaux et accords de programmation ou de résilience.

Ce nouvel outil simplifié constitue le support privilégié pour la mise en œuvre des programmes d'actions, d'une durée de 3 ans, adaptés aux enjeux spécifiques de chaque territoire.

Il mobilise des moyens financiers dédiés et incitatifs.

La mise en œuvre d'un « Accord de territoire » repose sur les conditions suivantes :

- des actions relevant d'un enjeu prioritaire du 12^e programme d'intervention ;
- un périmètre adapté et pertinent ;
- des objectifs de résultats à atteindre ;
- un programme d'actions prévisionnel.

Certains dispositifs d'aide du 12^e programme ne sont accessibles que via un « Accord de territoire » ou bénéficient de majorations grâce à celui-ci.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

1A rue Romain Rolland • CS 16339
22000 SAINT BRIEUC CEDEX 1
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dépt. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18

Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmilhat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>